



12 septembre 2019

(19-5868)

Page: 1/1

UKRAINE – MESURES ANTIDUMPING VISANT LE NITRATE D'AMMONIUM

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 12 septembre 2019 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends est distribuée aux Membres.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Ukraine – Mesures antidumping visant le nitrate d'ammonium*, WT/DS493/AB/R. Le rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce aujourd'hui à 17 heures, conformément l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient Mme Hong Zhao, en qualité de Présidente de la section, et M. Ujal Singh Bhatia et M. Shree B.C. Servansing, en qualité de membres.
